

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal

Du 28 mars 2013

Présents : Christian VERGNES, Maire, Christophe ALARY, Marc ANDRIEU, Marie-Hélène BASTIDE, Annie COSTES, Michel COUFFIGNAL, Patrick CROUZET, Alain CROZES, Isabelle ENGELVIN, Jean-Paul GARY, Patricia LAUR, David MAZARS, Eric PRATMARTY, Sandrine ROELS, Alexandre TOUSSAINT, Nicolas VIDAL.

Christine Raynal, secrétaire de mairie.

Absents excusés : Amandine MAGNIETTE, Benoît RIGAL.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) Demande de subvention (DETR) projet WC handicapés pour les salles des fêtes de Ceignac et Magrin ,**
- 2) Aménagement du village de Magrin : résultat de l'appel d'offres et de la mission « Sécurité Prévention Santé »,**
- 3) SIEDA : validation de modifications statutaires,**
- 4) Vote des taux des trois taxes,**
- 5) Examen de divers tarifs,**
- 6) Présentation projet Budget Primitif,**
- 7) Questions diverses.**

1) Demande de subvention DETR aménagement WC handicapés salle des fêtes de Ceignac et Magrin

Une délibération doit acter la subvention accordée par l'Etat de 20 % sur 24 500 euros de travaux soit 4 900 euros ; pour mémoire, le dossier déposé en Préfecture en janvier dernier sollicitait une subvention de 25 %. Accord du Conseil Municipal.

2) Aménagement de village de Magrin : résultat de l'appel d'offres et de la mission SPS

Les plis ont été ouverts mercredi 27 mars. 21 entreprises ont retiré un pli et 5 ont remis une offre.

L'estimation de l'architecte s'élève à 317 000 euros HT ; les offres des entreprises les moins-disantes sont égales à environ 311 000 euros HT, l'architecte est en train de les contrôler, elles seront validées au cours du prochain conseil municipal.

Il conviendra de rajouter à ces travaux un complément pour l'éclairage public (4 lampes sur façade et 1 lampe sur mât).

Mission SPS : 3 réponses sont parvenues en Mairie : SOCOTEC pour 1 500 euros, APAVE pour 1 083 euros, M. DEJEAN pour 850 euros. M. le Maire propose de retenir M. DEJEAN. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

3) Validation modification statutaires SIEDA

Pour mémoire, ce point avait été mis en stand by lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, dans l'attente d'explications qui ont été données par M. CHAMBERT, directeur du SIEDA, lors d'un bureau communautaire.

Les modifications statutaires du SIEDA portent sur l'intégration dans les statuts, des communications électroniques (haut débit et très haut débit). Aucun exploitant de réseau ne voulant investir dans ce domaine, le SIEDA sera donc la structure départementale qui portera le projet qui débutera par une étude de faisabilité. La Commune sera amenée à redélibérer pour approuver cette dernière.

Le Conseil Municipal , à l'unanimité, approuve cette modification statutaire.

4) Vote des taux

L'état 1259 récapitulant les informations sur les taux et bases des 3 taxes est distribué aux élus.

Les bases prévisionnelles 2013 avec les taux constants sont égales à 1 893 000 pour la taxe d'habitation (+ 4 % par rapport aux bases de 2012) ; 1 398 000 pour la taxe foncière propriété bâtie (+ 4 %) et 64 300 pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (+ 1 %).

La commission des finances propose une augmentation des taux de la valeur de l'inflation soit 1.3 % ; on aboutit ainsi à 346 586 euros de recettes (4 000 euros de mieux qu'en 2012).

Le Conseil Municipal valide cette augmentation et les taux qui en découlent pour 2013 à savoir : 5.35 % pour la TH ; 13.67 % pour la TFPB ; 84.22 % pour la TFPNB.

5) Tarifs

La commission des finances a examiné les tarifs des cantines et garderies ainsi que les tarifs de location des salles des fêtes.

Tarif des cantine et garderie : Marc ANDRIEU indique qu'ils sont inchangés depuis 2008 ; 17 000 repas sont servis par année scolaire pour une dépense globale du service de 83 607 euros (personnel et fourniture des repas) contre 48 224 euros de recettes (garderie comprise) ; la commune assume donc un déficit d'environ 35 000 euros.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'augmenter les tarifs des repas de 0.20 euros et de passer la garderie de 0.60 euro à 1 euro, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2013.

Le Conseil Municipal valide cette proposition : les nouveaux tarifs sont donc :

- 3 euros pour le repas du premier enfant d'une famille,
- 2.10 euros pour le 2^{ème} enfant,
- 1.50 euro pour le 3^{ème} enfant,
- 1 euro pour tous les tarifs de garderie.

Tarif des salles des fêtes : ils n'ont pas varié depuis 2010 (un exemplaire de ces tarifs est distribué à chaque élu). Dans un souci de simplification, il est décidé de supprimer la catégorie de tarifs B apéritif pour les particuliers et de ne conserver qu'une seule catégorie de tarif. Ainsi, les nouveaux tarifs seraient :

Salle des fêtes de Magrin : 100 euros pour les particuliers Commune et 400 pour les associations et particuliers hors Commune (contre respectivement 60 et 300).

Salle des fêtes de Milhac : 70 et 300 (contre respectivement 46 et 230).

Salle des fêtes de Ceignac :

Salle de 82 m² : 50 euros pour les particuliers Commune (contre 40) et 200 (tarif inchangé) pour les associations et particuliers hors Commune.

Salle de 300 ou 380 m² : 100 euros (contre 76) pour les particuliers Commune.

Salle de 700 ou 780 m² : 200 euros (contre 152) pour les particuliers Commune et 900 (contre 760) pour les associations et particuliers hors Commune.

Salle du Conseil Municipal à Calmont : réservée aux familles du village de Calmont, 50 euros (contre 30 euros) et sans préparation de repas.

Les rassemblements ou réunions à but non lucratif de la grande salle de Ceignac sont portés à 100 euros (contre 70) + 50 (contre 20) si utilisation de la cantine.

Toutes les cautions s'élèvent désormais à 500 euros ; il sera demandé à chaque loueur une attestation d'assurance contre les risques locatifs.

Il est précisé que la gratuité demeure pour toutes les associations.

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité par le Conseil Municipal et entrent en application pour toutes les futures réservations.

6) Présentation du projet de budget primitif de la Commune.

Une impression du budget est distribuée à chaque élu et Marc ANDRIEU effectue une présentation article par article en section de fonctionnement ; la section d'investissement est présentée avec un

détail des programmes : elle sera amenée à évoluer après vérification du montant des marchés de l'aménagement de village de Magrin ainsi que des taux de subvention de ce projet.

Marie-Hélène BASTIDE détaille le programme des subventions à verser aux associations et distribue également un compte-rendu du service animation pour l'année passée.

M. le Maire fait part d'une demande de subvention reçue tout dernièrement en Mairie et émanant de l'école privée pour un séjour des CM à Barcelonne. Cette demande sera étudiée ultérieurement.

7) Questions diverses

→ Suite à la **commission des impôts directs** qui s'est tenue en Mairie le 22 mars dernier, il y a lieu de vérifier l'état d'avancement de certains permis de construire ; les élus, à la demande de M. le Maire, s'en chargent.

→ Le Festival d'Unicor est programmée le 6 avril prochain.

→ Les instances de **l'Ecole privée nous font savoir que désormais cette école s'appellera « Ecole Marie-Emilie ».**

→ Il est distribué à chaque élu la publication annuelle de l'ADM.

→ **Les chantiers communaux :**

☒ **Cantine** : l'étanchéité doit commencer prochainement, le plaquiste à partir du 17 avril ; les menuiseries seront noir mat et certains vitrages de couleur rose et jaune ; il convient de choisir le carrelage ; les branchements gaz et électricité sont programmés ; la démolition intérieure du bâtiment central a débuté.

☒ **Club House** : les menuiseries sont en train d'être posées ; une solution devra être trouvée pour le carrelage qui n'a pas été prévu par l'architecte (environ 43 m² à poser).

☒ **Lotissement Les Chênes** : les trottoirs et bordures ont été réalisés devant le cabinet des kinés.

→ **Devenir du Café SAHUC** : une 2^{ème} personne est intéressée. On attend l'avis de France Domaines.

→ **L'enquête parcellaire de la RN 88** est en cours : toutes les personnes impactées sont venues en Mairie.

→ Ne pas perdre de vue le **dossier des rythmes scolaires**.

→ L'association Contre Champ travaille sur un projet d'animation autour du vin à réaliser dans la Prairie à Ceignac en 2014.

→ Rappel : le vote du budget primitif est programmé le 9 avril 2013 à 18 h 30 en Mairie.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 23 h 45.